

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour
1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par M. Max LEJEUNE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, André Bettencourt, Eugène Bonnet, Charles Bosson Raymond Bourguine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Marcel Rosette, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Albert Voilquin, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexes 53 et 54), 573 (tome VI) et in-8° 79.

Sénat : 73 et 74 (tome III, annexes 42 et 43) (1978-1979).

Loi de finances. — Défense - Marine nationale.

SOMMAIRE

	<u>Pagcs.</u>
PREMIÈRE PARTIE. — Missions et moyens de la Marine.....	3
La Force océanique stratégique.....	4
Evolution de la flotte (SNLE non compris).....	5
Sous-marins d'attaque	6
Croiseurs, frégates, corvettes et escorteurs d'escadre.....	6
Avisos, escorteurs rapides et côtiers.....	7
Patrouilleurs	7
Bâtiments antimines	8
Porte-aéronefs	8
Plans de charge des arsenaux.....	8
L'aéronautique navale	9
DEUXIÈME PARTIE. — Analyse du projet de budget de la Section « Marine » pour 1979	13
TROISIÈME PARTIE. — Observations relatives au fonctionnement.....	18
QUATRIÈME PARTIE. — Le personnel.....	19
Conclusion	22
Annexes	23

PREMIERE PARTIE

MISSIONS ET MOYENS DE LA MARINE

Mesdames, Messieurs,

A l'aube de « cette nouvelle phase de civilisation maritime » dont a parlé le Président de la République, le Gouvernement a souligné à plusieurs reprises depuis plus d'un an l'importance des missions confiées à la Marine. Au mois d'octobre dernier, le Premier Ministre, s'adressant aux élèves de l'Ecole navale, leur disait : « Vous avez la chance d'entrer dans cette carrière à une époque où la Marine de guerre retrouve un rôle de premier plan dans la puissance militaire de la France ».

Quel est donc ce rôle ? Quelles sont actuellement les missions de la Marine :

Les missions.

« — mise en œuvre et sûreté des sous-marins lanceurs d'engins ;

« — surveillance et défense des approches maritimes du territoire ;

« — sécurité de nos approvisionnements par voie de mer ;

« — présence et liberté d'action de nos forces navales dans le monde »,

ainsi les missions de défense de la Marine ont-elles été énoncées par le Premier Ministre, à Brest, au mois d'octobre, selon une formulation qui reste traditionnelle.

Plus que jamais, la composante « Marine » de nos forces nucléaires stratégiques constitue l'élément primordial de notre politique de dissuasion.

Un accent nouveau est porté sur l'importance de nos communications. En citant le Premier Ministre :

« Dans un monde de plus en plus interdépendant où les échanges économiques et la course aux matières premières s'inten-

sifient, la Marine doit veiller à la sécurité de nos approvisionnements par voie de mer, car leur interruption nous conduirait à l'asphyxie. »

A ces missions de défense proprement dite viennent s'ajouter les missions « de souveraineté, d'intérêt général et de service public » dont l'exécution requiert des moyens importants et pourvus de caractéristiques spécifiques, sur lesquels nous reviendrons. Citant toujours le Premier Ministre : « les responsabilités de la Marine nationale dans ces domaines d'intérêt général ne peuvent et ne pourront que s'étendre ».

Les moyens.

Face à ces missions, le volume des forces dont la Marine dispose est en diminution, et continuera de diminuer jusque vers 1987 au moins.

Les débats sur la politique de défense à l'Assemblée Nationale au mois de juin ont montré et le Premier Ministre lui-même a confirmé le 7 octobre à l'Ecole navale que, face à cette situation préoccupante, le Gouvernement est bien conscient de l'effort à accomplir. Il a fait part de son intention de poursuivre l'exécution de la loi de programmation militaire, qui représente selon une expression du Ministre de la Défense « un premier effort pour freiner la dégradation de notre outil naval ». Il convient, certes, de prendre acte de cette volonté politique, dont nous aurons l'occasion de vérifier la mise en application à l'occasion de l'actualisation de la loi de programmation que le Gouvernement doit proposer avant le 31 octobre 1979. Mais devons-nous nous contenter de « freiner la dégradation », et une révision en hausse des objectifs de la loi de programmation n'est-elle pas nécessaire pour la Marine ?

Pour tenter de répondre à cette question, examinons rapidement les moyens actuels de la Marine.

La Force océanique stratégique (FOST).

Postérieurement aux débats du mois de juin dernier à l'Assemblée Nationale sur la politique de défense, le Chef de l'Etat a décidé, comme chacun le sait, la mise en chantier d'un sixième SNLE (sous-marin nucléaire lanceur d'engins) dès 1979 ; 210 millions de francs d'autorisations de programme et 110 millions de francs de crédits de paiement sont inscrits à ce titre au budget 1979.

Cette décision du Président de la République est fondée sur les résultats des études techniques, qui ont montré que ce sixième

sous-marin — *L'Inflexible* — pourra entrer en service en même temps que les premiers missiles M4 à ogives multiples et portée accrue. Si, comme nous l'espérons, ce rendez-vous peut être tenu aux environs de 1985, *L'Inflexible* sera livré à cette date avec un système d'armes entièrement nouveau, et avec des équipements également nouveaux, qui en feront donc bien, comme je l'écrivais l'année dernière, le premier exemplaire d'une nouvelle génération, et non pas seulement un sixième *Redoutable*.

Les SNLE précédents seront dotés des mêmes capacités grâce à des refontes qu'ils subiront tour à tour.

Après l'admission au service du *Tonnant*, prévue en 1980, nous pourrons dans ces conditions compter sur quatre SNLE opérationnels.

Sur le plan financier, la FOST reçoit cette année 17,5 % des autorisations de programme et 22,4 % des crédits de paiement du titre V. Elle continue donc à bénéficier d'une priorité élevée.

Evolution de la flotte (SNLE non compris).

La loi de programmation militaire votée en 1976 a défini les grandes orientations de l'évolution de la flotte. J'en rappellerai l'essentiel :

La Marine, qui compte actuellement 132 bâtiments de combat et 42 bâtiments de soutien déplaçant au total 306 000 tonnes, n'aura plus en 1987 que 88 bâtiments de combat et 20 bâtiments de soutien déplaçant au total 264 800 tonnes (voir tableau ci-après).

Naturellement, ces chiffres doivent être nuancés. En effet, la valeur de la flotte ne dépend pas seulement du nombre des navires et du tonnage, mais encore de leurs performances et de l'efficacité de leurs armes. Celles-ci s'amélioreront considérablement en raison de l'élimination des bâtiments anciens et des progrès de la technique.

D'autre part, la diminution du nombre des bâtiments de combat est due en grande partie à la condamnation de petits bâtiments de faible valeur militaire (notamment de vingt-trois vieux dragueurs servant actuellement de patrouilleurs).

Néanmoins, le nombre de bâtiments disponibles est et restera un critère essentiel dans toutes les opérations ayant pour but de montrer la force (missions de présence par exemple) et, plus généralement de maintenir une permanence dans l'action (surveillance des approches ou des communications par exemple).

C'est pourquoi nous pensons que les objectifs de la loi de programmation ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées par

notre politique navale. Ils sous-estiment trop gravement les besoins de la Marine et doivent être réadaptés à l'occasion de l'actualisation de la loi. C'est d'ailleurs ce que le Chef de l'Etat avait laissé entendre dès 1977 au cours de sa visite à Brest. Après le Conseil de défense du mois de juin de cette année, le Ministre de la Défense nous a appris que la réalisation de la loi serait accélérée et que le tonnage mis en construction chaque année — 9 000 tonnes en 1979 — devra atteindre 12 000 tonnes en fin de programme. Il a également déclaré dans sa conférence de presse le 25 septembre dernier : « Notre objectif, pour 1990, est de 109 navires de combat et de 26 navires de soutien ».

Au reste, il convient de souligner que les commandes et les mises en service de bâtiments respectent à peu de chose près le rythme indiqué par la loi de programmation. Certes, certains programmes ont pris du retard. C'est le cas notamment de la corvette ASM n° 4 dont la livraison n'interviendra qu'en 1983 au lieu de 1982, et des trois premières corvettes anti-aériennes. De même, pour les matériels livrés en séries, on constate des amputations en nombre, par exemple les torpilles, ou les avions Super-Etendard qui seront limités à 71 exemplaires au lieu de 80. En revanche, les SNA n° 1 et 2 sont en avance ; l'avis A 69 n° 15 sera mis en commande dès 1979.

SOUS-MARINS D'ATTAQUE

Nous disposons actuellement de vingt-trois sous-marins classiques à propulsion Diesel.

Sur les cinq sous-marins d'attaque à propulsion nucléaire (SNA) prévus par la loi de programmation, deux sont en construction, et le n° 3 sera mis en chantier en 1979. Le potentiel industriel de nos arsenaux étant ce qu'il est, il est à craindre que nous ne puissions mener de front le sixième SNLE et ces trois SNA sans que le SNA n° 3 n'en pâtisse. Nous le regretterions. Par leur puissance, leur ubiquité, leur endurance, les SNA sont irremplaçables. Nous n'en possédons aucun, alors que la Grande-Bretagne, par exemple, vient de mettre en chantier le septième de ses SNA du type « Swiftsurc », soit le treizième au total.

CROISEURS, FRÉGATES, CORVETTES ET ESCORTEURS

Nous disposons aujourd'hui de vingt unités de ces catégories, parmi lesquels seuls le *Colbert* et nos cinq frégates avoisinent ou dépassent 6 000 tonnes.

Tous les autres sont d'un tonnage inférieur ou égal à 4 000 tonnes. et parmi ceux-ci, treize escorteurs d'escadre datant

des années cinquante vont être rapidement déclassés. Cette catégorie de bâtiments, qu'il est convenu d'appeler « *forces maritimes polyvalentes* », à vocation militaire très marquée, anti-sous-marine et anti-aérienne, constitue l'essentiel de nos forces de surface. Elle va supporter de plein fouet la diminution du nombre des bâtiments. Le développement du programme des corvettes C70 type *Georges Leygues* appelées à les remplacer paraît bien lent et bien limité, puisque la programmation en prévoit seulement neuf (six ASM et trois anti-aériennes), la dernière ne pouvant être livrée avant 1989.

AVISOS, ESCORTEURS RAPIDES ET ESCORTEURS CÔTIERS

Plus petits, ces bâtiments sont moins armés et moins chers. Ils ont cependant pour la plupart de bonnes performances en vitesse, en autonomie et en tenue de mer. Ce sont les bâtiments les mieux adaptés pour assurer dans des conditions économiques toutes sortes de missions à caractère permanent en l'absence de tension grave.

Ils ne sont pas assez nombreux, à l'heure actuelle, pour couvrir les besoins des commandants de zones maritimes. Or treize d'entre eux (escorteurs rapides et escorteurs côtiers), hors d'âge, vont être retirés du service d'ici trois ans. Pour les remplacer, la programmation a prévu la série des avisos A 69, primitivement au nombre de quatorze, auxquels un quinzième vient d'être ajouté en remplacement de deux bâtiments antimines.

Sept avisos A 69 sont actuellement en service, et il n'y aura guère plus de trois admissions en service actif pendant cette même période de trois ans.

PATROUILLEURS DE PETIT TONNAGE

Nous disposons actuellement de vingt-huit petits bâtiments de cette catégorie, dont beaucoup sont proches de l'échéance de condamnation (1).

Ces bâtiments sont très utilisés pour les missions côtières, notamment Outre-Mer. La programmation prévoit le remplacement des patrouilleurs ex-dragueurs par seulement dix « Patra » dont quatre en service à la date actuelle. A l'usage on a trouvé que le tonnage de ces premiers « Patra » est trop faible, et que les qualités de tenue de mer et d'endurance nécessaires à l'exécution de leurs missions habituelles étaient pour cette raison, insuffisantes. C'est pourquoi le tonnage de ce type de bâtiment sera doublé à partir du n° 5. En contrepartie, la série des « Super Patra » sera limitée à quatre et, là encore, le nombre de bâtiments disponibles sera insuffisant.

(1) Vingt-trois vieux dragueurs utilisés comme patrouilleurs.

BÂTIMENTS ANTIMINES

Nous avons actuellement vingt-neuf de ces bâtiments, dont cinq chasseurs de mines modernes et cinq dragueurs récemment refondus en chasseurs de mines.

La disparition des dragueurs anciens à partir de 1980 doit être compensée par une série de douze bâtiments antimines construits autour des équipements les plus récents. Les livraisons commenceront en 1980 au rythme très faible de un par an, puis de deux par an.

PORTE-AÉRONEFS

La *Jeanne d'Arc* étant citée pour mémoire, la refonte du *Clemenceau* qui s'achève en ce moment, et celle du *Foch* qui suivra immédiatement, rendront ces porte-avions aptes à mettre en œuvre les Super Etendard et à poursuivre leur carrière jusqu'aux années 1990. Aucune décision n'a encore été prise au sujet de leur futur remplacement. Les crédits figurant sous la rubrique « Porte-avions 89 » dans le projet de budget ont pour seul objet de permettre les études relatives à la chaufferie nucléaire de ce futur porte-avions éventuel dont, à vrai dire, on ne connaît pas même le tonnage approximatif.

Plans de charge des arsenaux.

Le budget de 1979 permettra d'améliorer nettement les plans de charges de nos arsenaux chargés des constructions neuves de la flotte. En particulier, le lancement du sixième sous-marin nucléaire lanceurs d'engin permettra de combler les creux de charges que déploieraient l'arsenal de Cherbourg et l'établissement d'Indret.

Par ailleurs, les commandes pour l'étranger, à l'instar des deux avisos A 69 livrés récemment à la République argentine, sont bénéfiques aux plans de charges. Mais ces livraisons à l'étranger ne peuvent que retarder encore le rythme de renouvellement de notre flotte.

Comme nous l'a déclaré en commission M. le délégué général à l'Armement, les crédits inscrits au budget ne permettent pas d'accélérer les constructions neuves.

En définitive, au moment où une reconstitution rapide de notre flotte apparaît urgente, nous ne pouvons que regretter cette situation, qui nous amène à douter quelque peu de notre capacité de mener à bien les programmes décidés dans les délais impartis.

Evolution prévue du nombre de bâtiments de combat de 1978 à 1987.

	RETRAITS	ADMISSION	BALANCE
Sous-marins d'attaque :			
Classiques	- 15		
A propulsion nucléaire (SNA).....		+ 4	- 11
Bâtiments de combat polyvalents à vocation anti-sous-marine :			
Escorteurs d'escadre.....	- 7		
Corvettes C 70 ASM.....		+ 6	- 1
Bâtiments de combat polyvalents à vocation anti-aérienne :			
Escorteurs d'escadre.....	- 4		
Corvettes C 70 AA.....		+ 2	- 2
Avisos :			
Escorteurs rapides, escorteurs côtiers, avisos escorteurs	- 16		
Avisos A 69.....		+ 7	- 9
Patrouilleurs :			
Ex-dragueurs	- 23		
Patras et Super Patras.....		+ 6	- 17
Bâtiments antimines.....	- 14	+ 10	- 4
Total	- 79	+ 35	- 44

Fin 1978 : 132 bâtiments de combat.

Fin 1987 : 88 bâtiments de combat.

L'Aéronautique navale.

L'Aéronautique navale contribue de façon irremplaçable à l'exécution des missions de la Marine ; notamment à la sûreté de la force océanique stratégique et à la surveillance des approches avec l'aviation de patrouille maritime — à la capacité d'intervention en profondeur avec l'aviation de porte-avions — tandis que les hélicoptères embarqués sur les frégates et corvettes font partie intégrante de ces bâtiments dont ils constituent l'un des systèmes d'armes.

AVIATION EMBARQUÉE

Le parc aérien comporte actuellement des avions d'assaut « Etendard », des intercepteurs tout temps « Crusader », des avions de sûreté « Alizé » et des hélicoptères. Les « Etendard » vont être progressivement remplacés par les « Super Etendard » dont les onze premiers auront été livrés à la fin de cette année. Les crédits de 1979 permettent de commander les six derniers d'une série qui

en comptera au total soixante et onze (au lieu de quatre-vingts prévus initialement) et de prévoir vingt-quatre livraisons dans l'année.

Une vingtaine d'« Alizé » vont recevoir des équipements modernisés et être maintenus en service.

En revanche, les « Crusader » n'ont pas de successeurs désignés.

Quant aux hélicoptères, les dix premiers WG 13 « Lynx » ont été livrés en 1978. Les crédits de 1979 permettent de commander les quatorze derniers d'une série de quarante, et de prendre livraison de seize appareils au cours de l'année.

PATROUILLE MARITIME

Outre dix-neuf vieux Lockheed « Neptune » en fin de carrière, notre parc comprend trente-cinq Breguet « Atlantic MK 1 » dont les équipements commencent à dater sérieusement.

Les crédits prévus pour 1979 — 328 millions d'autorisations de programme et 117 millions de crédits de paiement — permettent de poursuivre le développement de l'« Atlantic nouvelle génération », très voisin du MK 1 par la cellule et les moteurs, mais pourvu d'équipements entièrement nouveaux. Le programme, non couvert par la loi de programmation, prévoit pour l'instant une série de quarante-deux appareils dont les premiers pourraient être livrés à partir de 1986.

Si l'on rapproche le calendrier des retraits des MK 1 avec celui des livraisons des « nouvelle génération », le total du nombre des « Neptune » et des « Atlantic » tombera de cinquante-quatre à seulement trente-quatre en 1984-1985. Une telle chute du potentiel de notre aviation de patrouille maritime — qui joue un rôle essentiel en matière de sûreté de nos forces de surface et de la FOST — est indiscutablement fort inquiétante.

AVIONS-ÉCOLES ET POUR L'OUTRE-MER

Le remplacement des antiques DC 3 de l'Ecole du personnel volant de l'aéronautique navale ne peut plus être différé. Le successeur pourrait être, entre autres types d'appareils existant sur le marché, le Fokker 27 « Maritime ». Les crédits proposés pour 1979 (260 millions d'autorisations de programme) permettraient d'en commander une douzaine. Mais le choix de ce type d'appareil est lié à une négociation commerciale difficile avec les Pays-Bas.

L'avion retenu devra pouvoir être utilisé à la surveillance en surface dans les zones maritimes d'Outre-Mer.

Missions de service public.

Suivant une tradition ancienne, et parce qu'elle dispose à elle seule de l'information la plus diversifiée, des moyens de commandement, et de la plus grande partie des moyens aéronavals, la Marine assure en mer des missions très diverses : police générale, contrôle de la navigation, assistance et sauvetage, assistance aux pêches, surveillance de la zone de compétence économique de 200 milles, et enfin lutte contre la pollution.

Ces missions n'ont pas pour objet la défense. Le Ministre de la Défense n'est pas concerné. Le chef d'état-major des Armées, responsable de répartir les moyens financiers dont il dispose, ne les prend pas en considération. Et cependant, le Premier Ministre a confirmé à plusieurs reprises depuis trois ans que la Marine continuera, comme par le passé, à en porter la responsabilité.

Le droit maritime international est en pleine mutation ; la France a étendu sa compétence sur la zone des 200 milles ; les conséquences catastrophiques de l'échouage de l'*Amoco Cadiz* sont présentes à tous les esprits : la nouvelle organisation du plan Polmar vient de renforcer les pouvoirs et les responsabilités des préfets maritimes : en un mot, la Marine est sur la sellette.

Or elle ne dispose pour ces missions d'aucun moyen naval ou aérien spécifique. Nos bâtiments de combat, en assurant une présence quasi permanente devant Ouessant pour faire respecter les règles de la circulation maritime, nos *Atlantique* en exerçant la surveillance de la zone économique des 200 milles, nos hélicoptères *Super Frelon* en exécutant des missions souvent périlleuses de sauvetage en mer ou d'évacuation sanitaire au profit des populations des îles, sont détournés de leurs missions normales de défense.

Il n'est pas admissible que nos moyens aéronavals continuent à être aussi lourdement hypothéqués dans leur emploi. Il n'est pas admissible non plus — nous le verrons plus loin — que les frais de fonctionnement occasionnés à la Marine par ces missions de service public continuent à être financés sur sa propre substance.

C'est pourquoi nous examinerons avec attention les mesures que le Comité interministériel de la mer, créé par décret du 2 août 1978, proposera au Gouvernement en vue de doter la Marine des moyens spécifiques nécessaires. Mais ces mesures ne pourront intervenir avant l'année budgétaire 1980 et, d'ici là, le budget de la Défense (Section Marine) continuera à supporter la plus grande part des coûts.

DEUXIEME PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1979

Physionomie générale.

Il ressort des tableaux présentés *in fine* que :

— la part de la Marine dans le budget de la Défense augmente légèrement cette année — elle passe de 16,72 % à 16,92 % — sans être toutefois aussi importante qu'elle le fut en 1972, 1973 ou 1977 (1) ;

— le volume global des crédits de paiement proposé pour la Marine en 1979 augmente plus vite que l'ensemble du budget de la Défense (15,50 % contre 14 % d'augmentation) ;

— la répartition des crédits de paiement entre le titre III et le titre V continue de s'améliorer au profit des investissements : les dépenses ordinaires constituent 52 % au total, contre 53 % en 1978 ;

— les autorisations de programme du titre V progressent, cette année, de façon spectaculaire, passant pour la Marine de 5,94 à 7,88 milliards de francs, soit un pourcentage d'augmentation de 32,6 % (contre 24,7 % pour l'ensemble des autorisations de programme du budget de la Défense).

L'effort budgétaire consenti cette année, en dépit d'une conjoncture difficile, au profit de la défense, se traduit pour la Marine par des mesures nouvelles importantes, et surtout par une augmentation considérable des autorisations de programme.

Toutefois cette augmentation ne suffira pas à rattraper le retard pris les deux années précédentes par la Marine par rapport à l'ensemble de la Défense, les taux moyens d'augmentation 1976-1979 étant de 9,70 % pour la Marine et de 14,5 % pour la Défense.

TITRE III. — Dépenses ordinaires.

Les crédits prévus au titre III s'élèvent à 6 800 934 000 F. en augmentation de 13,60 % sur l'année dernière.

La décomposition de ces crédits est faite dans le tableau de l'annexe ci-jointe. Nous y ajoutons quelques commentaires.

Nota 1. — En structure de programmation la part de la Marine est de 17,63 %, au-dessus du niveau prévu par la loi (17,33 %).

EFFECTIFS

Le total des effectifs budgétaires du personnel militaire en activité, prévus pour 1979, reste stable dans l'ensemble.

Nous indiquons dans la quatrième partie « Personnel » du présent rapport la cause de quelques variations enregistrées selon les catégories.

RÉMUNÉRATIONS

Le chapitre 31-12 « Rémunérations d'activités du personnel » comprend 196,6 millions de francs de mesures nouvelles. Celles-ci concernent pour l'essentiel des modifications prévues dans la situation des emplois, l'inscription de provisions pour couvrir les mesures de revalorisation des rémunérations et indemnités en 1979, l'augmentation du prêt aux appelés, devant passer de 8,50 à 9 F par jour à compter du 1^{er} juillet 1979.

CARBURANTS ET COMBUSTIBLES

Les crédits du chapitre 34-14 « Carburants et combustibles opérationnels », qui avaient subi une augmentation de 35 % en 1978, croissent cette année de 10 %. Le but visé est de permettre à nos bâtiments une activité de quatre-vingt-quatorze jours de mer en moyenne pour l'année (au lieu de quatre-vingt-douze en 1978), et de maintenir pour l'aéronautique navale une activité comparable à celle de 1978, sans nouveau prélèvement sur les stocks.

ENTRETIEN DE LA FLOTTE

L'entretien de la flotte est financé à la fois par l'article 10 du chapitre 34-12 « Entretien et activités des forces maritimes » et par l'article 10 du chapitre 34-31 « Entretien de la flotte des munitions et des matériels divers. — Programmes ». Le premier marque une diminution compensée par une forte hausse du second (+ 24,6 %). Cette diminution traduit des mesures d'ordre et des transferts sans signification qualitative pour l'entretien, tandis que les mesures nouvelles profitent, pour l'essentiel, à l'entretien de la flotte proprement dit. Grâce aux efforts consentis deux années consécutives et comme nous l'avions demandé dans notre précédent rapport, ce chapitre cesse enfin d'être sous-doté. Il paraît possible désormais d'envisager de commencer le rattrapage des principales insuffisances passées.

ENTRETIEN DES MATÉRIELS AÉRIENS

Les crédits du chapitre 34-35 « Entretien des matériels aériens », en augmentation de 12,8 %, permettent le maintien du pouvoir d'achat. La situation est moins satisfaisante en ce qui concerne les autorisations de programme.

TITRE V. — Dépenses en capital.

Les autorisations de programme du titre V, pour un montant de 7 880 400 000 F, marquent une très importante augmentation (+ 32,6 %). En revanche, les crédits de paiement progressent de façon plus modeste (+ 17,6 %). Cela signifie, par conséquent, que le rythme des investissements qui seront effectivement réalisés en 1979 ne s'accélénera pas beaucoup et que, comme les années passées, ils continueront d'être trop étalés dans le temps.

Le tableau joint en annexe C indique par chapitres la répartition de ces crédits et autorisations de programme.

Nous y ajoutons les commentaires suivants :

Chapitre 51-71. — *Etudes, recherches et prototypes.*

	MONTANT en millions de francs.	POURCENTAGE
Autorisations de programme.....	897	+ 32
Crédits de paiement.....	721	+ 15,8

Ils concernent, d'une part les études et recherches en amont du développement, d'autre part le développement et les prototypes, dans les domaines des directions techniques respectivement concernées, à savoir :

- Direction technique des constructions navales (DTCN) ;
- Direction technique des constructions aéronautiques (DTCA) ;
- Direction technique des engins (DTEN) ;
- ainsi que le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM).

Ils représentent une fraction du titre V qui paraît satisfaisante, permettant en tout cas de poursuivre normalement les principales opérations déjà commencées : en architecture navale (Centre hyperbare et études préliminaires de conception de nouveaux bâtiments),

en optronique (Systèmes de veille et de poursuite infra-rouge), pour les armes sous-marines (Système d'arme SM 39 à changement de milieu), en détection sous-marine, en détection électro-magnétique (Radar utilisant le principe du balayage électronique), pour les engins tactiques (Missiles AM 39), et enfin pour les aéronefs (Développement de l'avion de patrouille maritime Bréguet « Atlantic » nouvelle génération). Au total l'effort principal est placé sur l'« Atlantic » et tous les engins.

Chapitre 53-51. — *Matériels de série de l'aéronautique navale.*

Les autorisations de programme demandées pour ce chapitre sont de 1 643 millions de francs, en augmentation de 18.2 %. Elles sont principalement destinées aux commandes suivantes :

	Millions de francs.
Six avions d'assaut embarqués « Super Etendard »	513
Quatorze hélicoptères de lutte anti-sous-marine « Lynx »	290
Douze avions-école (en remplacement des DC-3 hors d'âge)	260
Rechanges	425

Des crédits de paiement marquent une hausse beaucoup moins importante (9.9 %). Ils permettront l'achat des aéronefs dont la livraison est programmée pour 1979, soit vingt-quatre « Super Etendard » et seize « Lynx ». Mais les besoins en rechanges seront couverts avec difficulté.

Chapitre 53-71. — *Constructions neuves de la flotte.*

Les autorisations de programme demandées pour ce chapitre continuent d'augmenter à un rythme très rapide :

- 2 235 millions de francs en 1977 ;
- 2 877 millions de francs en 1978 (— 28.7 %) ;
- 4 125 millions de francs en 1979 (— 43.3 %).

Pour le seul article 10, *Constructions neuves de bâtiments* (à l'exclusion des grosses refontes, de la force océanique stratégique et des bâtiments de servitude), l'augmentation atteint 100 %. Elle permettra le démarrage ou la poursuite des opérations portant sur :

- huit avisos A 69 (numéros 8 à 15) ;
- quatre corvettes C 70 ASM (numéros 1 à 4) ;
- trois sous-marins d'attaque SNA 72 (numéros 1 à 3) ;
- deux corvettes C 70 anti-aériennes (numéros 1 et 2) ;
- deux pétroliers ravitailleurs d'escadre (numéros 1 et 2) ;
- cinq bâtiments anti-mines (numéros 1 à 5) ;
- deux bâtiments de transport (numéros 1 et 2) ;
- le porte-aéronefs PA 88 (études de la chaufferie nucléaire seulement).

L'article 20, *Grosses refontes*, est doté de 360 millions de francs d'autorisations de programme, permettant la poursuite des modernisations de bâtiments anti-mines (transformation de cinq dragueurs en chasseurs de mines et modernisation de quatre autres dragueurs) et de nos deux porte-avions type *Clemenceau* (Super-Etendard, AN 52, SENIT).

L'article 40, *Force océanique stratégique* (FOST), comporte 1 379,7 millions de francs d'autorisations de programme. Cet article, rappelons-le, englobe non seulement les constructions neuves de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), mais encore le maintien en condition opérationnelle de l'ensemble de la FOST, les refontes M4 des SNLE et du *Gymnote*, la mise au niveau du système d'armes (y compris les missiles M4), les dépenses relatives à l'environnement des SNLE, les rechanges.

Les autorisations de programme demandées de façon spécifique pour la construction du sixième SNLE sont actuellement de 210 millions de francs.

Par ailleurs, 35 millions de francs d'autorisations de programme sont demandés au titre des « Etudes SNLE » (à partir du n° 7).

Les crédits de paiement prévus pour l'ensemble du chapitre « Constructions neuves » représentent ainsi le quart du budget. Leur taux d'augmentation est modéré (14,4 %). Il s'en suit que le rythme de sortie des bâtiments neufs restera à un niveau encore très modeste en 1979 compte tenu de la situation vraiment mauvaise héritée du passé.

Chapitre 53-72. — *Munitions et engins.*

On note un taux d'augmentation de 22 % pour les autorisations de programme et de 30 % pour les crédits de paiement.

Un net effort est donc fait en faveur de ce chapitre, par trop défavorisé depuis plusieurs années.

La ventilation des autorisations de programme porte principalement sur les rubriques suivantes :

	Millions de francs.
Munitions (flotte et aéronautique navale).....	121
Equipements	42
Torpilles L5 et F17.....	185
Missiles surface-air « Masureca ».....	111
Missiles anti-sous-marins « Malafon ».....	18
« Crotale » naval.....	10
Missiles air-mer AM 39.....	80
Missiles air-air « Magic ».....	8

TROISIEME PARTIE

OBSERVATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement restent caractérisés par la persistance de l'austérité :

— la vie courante des unités restera spartiate, l'infrastructure continuera d'être pauvrement entretenue, les activités d'entraînement resteront trop rares ;

— la Marine pendra sa part de l'effort général d'économies et de rigueur.

Dans cette situation, il paraît urgent de trouver des solutions à deux séries de problèmes.

La première concerne les missions de service public, qui absorbent une part croissante des crédits de fonctionnement. L'activité correspondant à ces missions atteint 20 % de l'activité totale. Dès lors, il nous semble tout à fait anormal qu'aucun crédit de fonctionnement spécifique ne soit alloué à la Marine à ce titre (1).

La seconde concerne les activités découlant d'opérations importantes non programmées ordonnées par le Gouvernement telles que le renforcement de la présence française en océan Indien, le détachement d'appareils de patrouille maritime sur les théâtres d'opérations africains, le déminage des accès au canal de Suez effectué par nos chasseurs de mines.

Ces activités ont occasionné des dépenses supplémentaires de fonctionnement importantes. Or leur remboursement, demandé par la Marine au titre des lois de finances rectificatives, n'a été que pour une très faible part, comme les années précédentes.

Nota 1. — A l'exception d'une somme de 20 millions de francs destinée à couvrir les frais de location en 1979 du remorqueur de 10 000 chevaux de la compagnie Abeilles International, placé pour emploi aux ordres du préfet maritime de Brest. Rappelons que la Marine nationale ne possède aucun remorqueur de cette classe, capable de porter secours aux superpétroliers.

QUATRIEME PARTIE

LE PERSONNEL

Personnel militaire.

Les effectifs budgétaires du personnel militaire de la Marine subissent, cette année, les variations suivantes :

	1978	1979	VARIATION
Officiers	4 230	4 322	+ 92
Officiers-mariniers	29 152	29 616	+ 464
Hommes du rang.....	34 848	34 308	— 540
Totaux	68 230	68 246	+ 16

La situation actuelle de ce personnel est caractérisée en premier lieu par un sous-encadrement et une insuffisance du volant de gestion en personnel officier. Cette constatation a amené le Ministre de la Défense à envisager une augmentation d'environ 300 postes d'officiers à réaliser en plusieurs années. Pour 1979, cette augmentation est de 120 (1).

Cette augmentation ne résoud que de façon partielle les problèmes de blocage de l'avancement des officiers des armes que nous avons évoqués dans notre rapport de l'année dernière.

Les autres variations des effectifs ont pour causes la création de deux cent huit postes de majors, la poursuite de l'amélioration de la pyramide des grades et la création de trente postes supplémentaires de gendarmes maritimes.

L'amélioration de la pyramide devra se poursuivre. En effet, la proportion des officiers-mariniers dans le personnel d'active de la Marine (55 %) étant toujours nettement inférieure à celle des

Nota 1. — Trente postes d'officier étant gagés pour permettre l'expansion du corps des majors, et deux postes supplémentaires d'officier étant attribués à la Gendarmerie Maritime, la variation globale du nombre des officiers de la Marine est de quatre-vingt-douze.

sous-officiers dans le personnel d'active des autres armées (65 % dans l'Armée de Terre et 80 % dans l'Armée de l'Air), les perspectives de carrière dans la Marine restent, par comparaison, trop peu attrayantes. Certes les effets bénéfiques découlant de la mise en place du nouveau statut sont sensibles dans la Marine comme ailleurs. On doit constater cependant que la Marine souffre actuellement d'une insuffisance qualitative dans le recrutement « Equipage », ne permettant pas un développement suffisant des spécialités les plus techniques.

Sur le plan budgétaire, on mesurera l'importance de l'effort consenti en faveur du personnel militaire en remarquant que le total des crédits « Rémunérations et charges sociales » s'élève à 56 % des crédits de paiement du titre III de la Section « Marine ».

Au nombre de 17 000 environ, les marins du contingent constituent la moitié des effectifs hommes du rang. On peut affirmer qu'aucun d'eux, à bord comme à terre, ne reste oisif ou sous-employé. Les fonctions remplies par les appelés sont toujours importantes pour la vie de l'unité, souvent intéressantes du point de vue professionnel, et comportent fréquemment des responsabilités réelles. D'autre part, les conditions matérielles de leur vie quotidienne, bien qu'extrêmement modestes, sont en amélioration.

Il en résulte dans l'ensemble une bonne adaptation des marins du contingent à leur état militaire. Leur moral en général est bon, leur manière de servir, le plus souvent excellente, en témoigne. Quelques exceptions doivent être faites, toutefois, dans les grandes unités, où un certain nombre d'appelés restent beaucoup trop confinés dans des tâches pénibles ou dénuées d'intérêt. Des effectifs réglementaires un peu plus étoffés dans ces catégories permettraient d'améliorer leur situation.

Personnel civil des arsenaux.

Le personnel civil de la Direction technique des constructions navales comprend quelques 28 000 personnes.

Les crédits prévus au budget au titre des rémunérations, ainsi que les sommes destinées au personnel rémunéré sur compte de commerce, permettent de progresser dans la direction souhaitée :

— réajustement des taux salariaux tous les deux mois, et non plus à trimestre échu ;

— réduction à 41 heures de la durée hebdomadaire du travail, sans diminution de salaire ;

- réduction à trois au lieu de six du nombre des zones d'abattement ;
- suppression de l'abattement appliqué jusqu'à présent aux salaires des ouvriers âgés de moins de dix-huit ans ;
- revalorisation des indemnités pour travaux dangereux ou insalubres ;
- intégration de 1 200 ouvriers temporaires.

La principale doléance du personnel des arsenaux est toujours la suspension de l'application des accords salariaux de 1951 et 1967. Mais il faut prendre acte des récentes déclarations du Ministre de la Défense d'après lesquelles la masse salariale des ouvriers de la défense augmentera en 1979 de plus de 16 %, permettant ainsi le maintien de leur pouvoir d'achat, ainsi que la poursuite de la titularisation des ouvriers auxiliaires.

CONCLUSION

Les ressources consacrées à la Marine depuis une quinzaine d'années n'ont pas suffi à mener de front l'indispensable développement de notre force océanique stratégique et le renouvellement à un rythme satisfaisant de nos forces de surface, sous-marines et aéronavales.

Face à des missions de plus en plus lourdes, nous constatons aujourd'hui que le nombre des éléments de la Marine disponibles pour opérations va décroître dans une proportion inquiétante.

Devant cette situation, le Gouvernement, en affirmant que les échéances prévues par la loi de programmation militaires seraient respectées, a prouvé sa volonté de freiner cette dégradation.

Le projet de budget de la Section « Marine » pour 1979 traduit à son tour, dans une conjoncture économique défavorable, un effort important, surtout en ce qui concerne les autorisations de programme. Il constitue, nous le rappelons, une part du budget de la défense supérieure aux prévisions de la loi de programmation.

Votre rapporteur ne peut, dans ces conditions, que vous inviter à voter le projet de budget.

Toutefois, dans l'état actuel des missions confiées à la Marine, la nécessité apparaît clairement de consentir dans un proche avenir un effort supplémentaire qu'il conviendrait de chiffrer en nombre de bâtiments et d'aéronefs à mettre en commande.

Nous voudrions également être sûrs, comme l'a dit en commission notre collègue Lucien Gautier, que de nouveaux retards par rapport aux prévisions ou amputations de programmes ne pourront plus être attribués ni à des causes techniques, ni à des insuffisances de financement.

C'est pourquoi nous espérons que l'actualisation de la loi de programmation militaire, que nous attendrons pour la prochaine session parlementaire, fera apparaître une révision en hausse des objectifs fixés pour la Marine, ainsi que nous le demandons.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission vous propose un avis favorable à l'adoption des crédits de la Section « Marine ».

ANNEXE A

Milliards de francs.

	1978	1979	AUGMEN- TATION en pourcentage.
Budget général			+ 12,14
Budget de la Défense (1).....	67,65	77,11	+ 13,98
Budget Marine	11,30	13,05	+ 15,49

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Part section « Marine » dans le budget de la Défense.....	17,81	17,48	16,30	16,23	15,87	17,55	16,72	16,92

	BUDGET de la Défense (1).		BUDGET de la marine.	
1978 :				
Dépenses ordinaires	39,17	(58 %)	5,99	(53 %)
Dépenses en capital.....	28,48	(41 %)	5,31	(47 %)
	67,65	100 %	11,30	100 %
1979 :				
Dépenses ordinaires	43,77	(57 %)	6,80	(52 %)
Dépenses en capital.....	33,34	(43 %)	6,25	(48 %)
	77,11	100 %	13,05	100 %

Nota 1. — Dépenses relatives aux pensions militaires non comprises (structure budgétaire des années 1977 et antérieures).

ANNEXE B

REPARTITION PAR PARTIES ET PAR CHAPITRES DES CREDITS DU TITRE III DE LA SECTION « MARINE »

CHAPITRES	INTITULES	BUDGET voté 1978.	PROJET de budget 1979.	POURCEN- TAGE de variation.
		(Milliers de francs.)		
	<i>Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activités :</i>			
31-12	Soldes, indemnités et allocations diverses...	3 000 864	3 450 196	+ 14,9
	<i>Troisième partie :</i>			
33-10	Cotisations sociales. — Part de l'Etat.....	195 201	223 326	
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat.....	127 848	139 185	
		323 049	362 511	+ 12,2
	<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>			
34-11	Alimentation	314 235	329 974	+ 5
34-12	Entretien et activités des formes maritimes..	487 464	419 067	
34-13	Dépenses centralisées de soutien.....	83 500	110 600	
34-14	Carburants et combustibles opérationnels...	274 600	301 433	+ 9,8
34-21	Frais d'exploitation des services.....	45 700	49 400	
34-31	Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers.....	1 168 000	1 456 033	+ 24,6
34-35	Entretien des matériels aériens. — Grammes	261 250	294 600	+ 12,7
34-41 et 34-42	Achat de matériel informatique et autres dépenses informatiques.....	16 800	16 000	
		2 651 549	2 977 107	+ 12,3
	<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>			
36-01	Subventions	10 200	10 800	0
	<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>			
37-81	Domages collectifs à des événements de mer	320	320	
	Totaux pour le titre III.....	5 985 982	6 800 934	+ 13,6

ANNEXE C

REPARTITION PAR PARTIES ET PAR CHAPITRES DES CREDITS DU TITRE V DE LA SECTION « MARINE »

CHAPITRES	INTITULES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
		1978	1979	Pourcentage de variation.	1978	1979	Pourcentage de variation.
		(Milliers de francs)			(Milliers de francs)		
	<i>Première partie. — Etudes, recherches et prototypes :</i>						
53-71	Etudes techniques d'armement et prototypes.....	680 000	897 600	32	623 000	721 300	15,8
	<i>Troisième partie. — Fabrications :</i>						
53-41	Habillement, couchage, casernement.....	70 000	92 000		70 000	84 000	20
53-51	Aéronautique navale, matériel de série.....	1 390 000	1 643 100		1 047 000	1 302 000	9,9
53-61	Service technique des transmissions. — Equipement.....	70 000	76 100		66 200	66 100	0,2
53-71	Constructions neuves de la flotte.....	2 877 655	4 125 500		2 781 655	3 183 600	14,4
53-72	Munitions et engins.....	540 000	660 000		430 000	561 000	30,5
53-73	Equipement militaire.....	70 000	103 500		80 000	94 500	17
		5 017 655	6 700 200	33,5	4 475 655	5 291 200	18,2
	<i>Quatrième partie. — Infrastructure :</i>						
54-41	Commissariat de la Marine. — Travaux et installations.....	19 000	21 500		17 000	18 500	
54-51	Aéronautique navale. — Bases.....	52 000	52 300		37 000	43 300	
54-61	Travaux maritimes. — Travaux et installations.....	171 800	206 900		153 800	172 000	
54-62	Travaux maritimes et aéronautique navale, acquisitions immobilières.....	3 345	1 900		5 345	1 600	
		246 145	282 600	14,3	213 145	235 400	10,5
	Totaux pour le titre V.....	5 943 800	7 880 400	32,6	5 311 800	6 247 900	17,6

ANNEXE D

AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES EN 1979

	1978	1979	POURCENTAGE de variation.
	Milliards de francs.		
Titre III et titre V :			
Ensemble du budget.....	34,42	42,89	24,6
Section « Marine ».....	7,36	9,70	31,8